

La Lettre N°49 du Veinazès



ASSOCIATION « GENS DU VEINAZÈS »

mai - septembre 2015

Chers adhérents et chers amis,

Depuis un an, avec le site www.pays-veinazes.com, nous suivons une expérimentation passionnante de mise en valeur de l'histoire du Veinazès sur Internet. Il s'agit d'un triple défi qui nous oblige à organiser nos archives plus rapidement qu'auparavant ; à numériser le résultat de nos recherches historiques et à publier de petits articles illustrés. Ce partage de connaissances accessibles par tous, en tout temps et en tout lieu, nous le devons au concours des rédacteurs des *Chroniques du Veinazès*, des conférenciers qui nous communiquent une synthèse de leurs interventions, des collectionneurs qui nous transmettent leurs documents inédits, des internautes qui nous signalent de nouvelles pistes de recherche et des adhérents à *Gens du Veinazès* qui contribuent au financement de ce site. En un mot comme en cent, toutes celles et ceux qui veulent promouvoir la région du Veinazès.

Ce site de partage dédié à l'histoire locale se structure et s'ouvre progressivement aux associations locales avec lesquelles nous avons des buts proches voire complémentaires. Depuis notre assemblée générale, nous avons entrepris un premier travail avec l'association des *Amis de l'Abbatiale et du Passé de Montsalvy* pour réaliser des pages consacrées à l'histoire de Montsalvy. D'ici la fin de l'année 2015, nous aurons publié une vingtaine de sujets différents : portraits, éléments du patrimoine, faits divers. L'intérêt d'un site internet comme www.pays-veinazes.com est de trouver l'équilibre entre informations de qualité et attractivité.

Toutefois, que nos adhérents qui ne possèdent pas Internet soient rassurés : notre activité éditoriale restera prioritaire.

Les « *Chroniques du Veinazès* » tout comme les « *Lettres du Veinazès* » continueront de vous être adressées sous format papier. Une nouveauté cependant, les derniers numéros des *Lettres du Veinazès* sont désormais disponibles sur le site www.pays-veinazes.com avec un code d'accès qui vous est réservé, à savoir : **MOUCHDUKOCH**

Bernard Coste

« Découverte d'éléments du patrimoine »
de Lacapelle-del-Fraisse et de Labesserette
à l'occasion de l'Assemblée générale 2015



Le 20 juin 2015, la promenade « découverte d'éléments du patrimoine du Veinazès » nous a conduit dans les communes de Lacapelle-del-Fraïsse puis de Labesserette. Depuis plusieurs années, un travail d'inventaire sur les croix dans le Veinazès a été conduit et il en résulte 250 éléments repérés en 2015. Lise Coste a assuré cet inventaire pour la commune de Lacapelle-del-Fraïsse. Parmi les croix recensées par ses soins, découvrons celle du site des *Trois Arbres*.

L'emplacement des croix :

Témoignage discret mais omniprésent de la foi des Cantaliens, les nombreuses croix recensées, bien que dispersées, ne se trouvent pas n'importe où. En effet, nous les rencontrons au bord des chemins pour marquer une limite de propriété, à l'entrée des villages, sur les places, les sommets, les ponts, les carrefours, au pied de sources, en surplomb des fontaines ou au centre du cimetière.

Celles situées aux sommets des rochers, des puys et des montagnes sont des signes de christianisation du paysage et le marquent symboliquement. Tel est le cas de la croix des *Trois arbres*.

Par ailleurs, les croix de carrefour revêtent une importance dans notre région car elle indiquent la présence du croisement qui, une partie de l'année, peut être recouvert de neige. Au regard du cadastre de 1836, la croix de carrefour du site des *Trois Arbres* (Lacapelle-del-Fraïsse) répond aussi parfaitement à cet usage. En revanche, cette croix avait une troisième fonction aujourd'hui oubliée.

La croix des *Trois Arbres* sur la voie des morts :

Au décès d'un habitant, la dépouille était transportée du lieu de son trépas à l'église paroissiale puis au cimetière. Le corps transporté à bras, suivait des itinéraires choisis les plus courts possibles. Ainsi, entre les hameaux et le chef-lieu de la paroisse, des croix étaient installées pour permettre aux porteurs de faire une pause.

A proximité de la croix des *Trois Arbres*, une grosse dalle de schiste subsiste ; elle servait de reposoir pour le cercueil. A Lacapelle-del-Fraïsse, la « croix sur la voie des morts » du site des *Trois Arbres* reste, à notre connaissance, un exemple unique de cette tradition dans le Veinazès.

Pourquoi les nombreux reposoirs ont-ils disparu ?

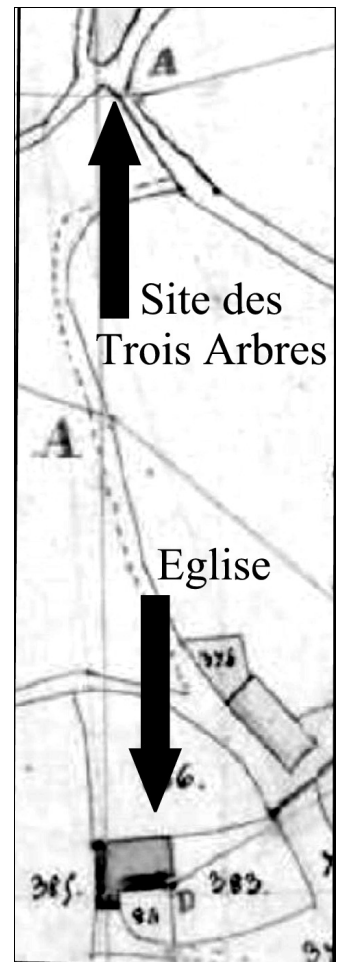
Au cours du 19^e siècle, les chemins de communication s'améliorent et le réseau se développe. Les *voies des morts* sont progressivement délaissées car on peut désormais transporter le corps du défunt sur un char à bœufs en suivant les nouvelles routes.

Au 20^e siècle, l'usage du corbillard se généralise définitivement.

Dans le cadre des regroupements de propriétés (champs, bois) et l'élargissement des chemins facilitant l'accès aux parcelles avec de gros véhicules (tracteurs, remorques, bulldozers), de nombreux reposoirs sont arrachés ou retirés. Celui de la croix du site des *Trois Arbres* a certainement été préservé par son emplacement, situé sur un site public reconnu pour son panorama.



*Croix et reposoir
du site des *Trois Arbres*
Cliché M. Freisz*



*Archives départementales
du Cantal
Cadastre de 1836
Section A4 dite de Larode
3 NUM 1179/5*

Source consultée : Pierre Moulier, *Croix de Haute-Auvergne*, Éditions Créer, 2003.

Rubrique réalisée en partenariat avec le Musée du Veinazès
dans le cadre de l'inventaire du patrimoine du Pays du Veinazès

Le Pays du Veinazès en bref... et à suivre...

ÉNERGIES RENOUVELABLES : SAISON 3.

Les éoliennes sont de retour

Il y a une dizaine d'années, les communes situées sur les plateaux surplombant la cuvette du Veinazès avaient été étudiées par des compagnies privées s'engageant dans la production d'énergie renouvelable. Cassaniouze, Junhac, Lacapelle-del-Fraisse, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézies, Lapeyrugue, Le Fel (Aveyron), Marcolès, Prunet, Sansac-Veinazès, Sénezergues avaient été prospectées.

En 2007, une étude dite de *pré-faisabilité* envisageait l'implantation d'éoliennes sur le plateau situé au nord du Veinazès (Lacapelle-del-Fraisse, Lafeuillade-en-Vézies, Prunet notamment) pendant qu'une autre étudiait un projet dans la région du Fel-Montsalvy.

Tandis que des habitants se regroupaient en associations pour s'y opposer, la communauté de communes du Pays de Montsalvy ayant la compétence de décision sur l'adoption d'énergie éolienne, réalisait une « *étude sur le schéma éolien* ». Finalement, en 2010, le conseil communautaire rejetait la création d'une Zone de Développement de l'Éolien (ZED) dans le Veinazès.

Au même moment, deux projets de centrales photovoltaïques en plein champ étaient envisagés. Aujourd'hui, la *centrale de Leygues* (Sénezergues) et la *centrale de la Forêt-Grande-Est* (Marcolès) occupent près de 33 hectares de terres agricoles pour une production d'environ 15 MW (mégawatt) par an.

Le 2 juin 2015, au conseil municipal de Ladinhac, un projet éolien porté par la société *ENERTRAG France* a été évoqué. Le 10 septembre, le conseil municipal a voté l'étude de faisabilité sur sa commune par 9 voix sur 11. Les deux conseillers manquant pour obtenir l'unanimité n'ont « *pas participé au vote en raison de leur lien familial avec l'un ou l'autre des propriétaires des parcelles concernées par le projet* ».

Ce projet étudie l'implantation de mats d'environ 100 mètres de hauteur sur les plateaux de Ladinhac. Dans le cadre du développement de ce parc, d'autres communes sont susceptibles d'être concernées : Labesserette, Lacapelle-del-Fraisse, Lafeuillade-en-Vézies et Prunet. Les projets pourraient s'accélérer car les études de pré-faisabilité de 2007 existent et les objectifs régionaux sont loin d'être atteints. En effet, la production éolienne régionale devrait s'élever à 800 MW d'ici à l'année 2020. En 2015, malgré celles qui tourment déjà, il manque 250 à 300 éoliennes à installer sur le sol auvergnat.

On se souvient que Vincent Descoeur écrivait en 2010 : « *Je ne suis pas favorable à titre personnel - en tant que conseiller général et élu communautaire du Pays de Montsalvy - à l'implantation d'éoliennes sur le territoire du canton de Montsalvy dont le paysage doit être à mon avis préservé de ce type d'installation.* »

Cet avis ne semble pas être partagé par tous. Dans l'éditorial de son bulletin municipal de l'été 2015, le maire de Ladinhac souligne : « *la France va accueillir, en décembre prochain, la Conférence des Nations Unies sur le climat (dit COP 21). A l'échelon individuel et communal, nous pouvons et devons agir pour assurer à chacun et chacune un cadre de vie agréable et convivial, sans hypothéquer les besoins des générations futures.* »

Les dessous de l'élection sénatoriale

Suite à l'invalidation de l'élection du sénateur Pierre Jarlier, huit candidats ont fait acte de candidature pour l'élection sénatoriale du 6 septembre 2015. Parmi-eux, **Gilles Lacroix**, secrétaire départemental du Front National (extrême droite), épicier à Saint-Projet de Salers et à **Montsalvy**. Celui-ci a obtenu deux voix (0.38 %) des suffrages au premier tour et une voix (0.19 %) au second.

Vincent Descoeur, président du Conseil départemental (anciennement Conseil général), s'était présenté l'an passé à cette élection (*Lettre du Veinazès* N°47) mais il avait échoué. Cette année, en soutenant Bruno Faure (encarté *Les Républicains*), il ne parvient pas à influencer favorablement le résultat. Au second tour, Bernard Delcros (divers droite non encarté) est élu sénateur du Cantal grâce aux suffrages d'élus de gauche. Dans la foulée, le nouveau sénateur crée un groupe dissident de six élus au sein du conseil départemental. On se rappelle qu'en 1998, pour affaiblir puis déstabiliser le président du Conseil général d'alors, Roger Besse, Vincent Descoeur avait usé du même discours et appliqué la même stratégie pour ravir en 2001 la présidence du Conseil général du Cantal.

15 ans plus tard, l'histoire se répète. C'est désormais Vincent Descoeur qui est dans la ligne de mire d'une partie du centre-droit et de la gauche. Ainsi, se confirme une stratégie politique lancée depuis plusieurs années et destinée à affaiblir durablement l'influence de l'homme politique cantalien qu'est Vincent Descoeur.

Localement, c'est un secret de polichinelle que de révéler que certains élus du Veinazès participent à cette stratégie d'affaiblissement. Toutefois, ce jeu démocratique est plus ou moins assumé car les maires de la Communauté de communes du Pays de Montsalvy ont tous besoin du soutien financier du Conseil départemental pour leurs projets communaux et c'est toujours plus facile de s'assurer que « Vincent » est à leurs côtés.

Dans ce contexte, on s'explique mieux que les compte-rendus des réunions du conseil communautaire du Pays de Montsalvy ne révèlent pas d'opposition. La main sur le cœur, certains affirmeront qu'au niveau d'une communauté de communes, les divisions politiciennes ne sauraient exister. En réalité, elles sourdent et l'année 2017 qui approche pourrait les révéler.

En effet, avec l'application de la loi sur le non-cumul des mandats et le regroupement des intercommunalités, si Vincent Descoeur vient à se représenter et à être élu député du Cantal, il devra alors abandonner la présidence du Conseil départemental et celle de la Communauté de communes du Pays de Montsalvy.

Ceux qui, aujourd'hui, s'interdisent publiquement de dire les choses pourraient demain montrer qu'ils ont plus d'ambitions que de courage... ce ne serait pas la première fois que les membres d'un conseil renient le bilan de leur action.

Vie associative



Gens du Veinazès

52, rue de Bagnolet
75 020 Paris

Téléphone : 01 43 79 44 87
Messagerie : gensduveinazes@hotmail.fr
Site internet : www.pays-veinazes.com

L'article 2 des statuts des *Gens du Veinazès* précise le but de notre association : « créer des animations culturelles (expositions, publications) et socio-culturelles au profit du Veinazès ». Depuis plus de vingt ans, nos activités rendent compte de l'histoire locale avec sa culture populaire, son patrimoine et ses personnalités. Ainsi, notre action associative englobe l'ensemble des connaissances acquises sur l'histoire du pays du Veinazès et permet à chacun de développer sa culture et son sens critique.

La *Chronique du Veinazès* aborde les thèmes historiques tandis que *La Lettre du Veinazès* observe l'actualité locale, l'action publique et vous informe de notre activité associative. En 2014, l'enquête réalisée auprès de vous, a montré que vous êtes majoritairement satisfaits de ces deux publications complémentaires.

Au cours de notre dernière assemblée générale, un adhérent a remis en cause plusieurs points de notre activité 2014. S'il est parfaitement légitime, enrichissant et rassurant qu'au cours d'une assemblée, un membre des *Gens du Veinazès* puisse exprimer ses critiques en toute liberté, celles-ci sont généralement suivies de propositions destinées à améliorer les points discutés. Lorsque ce n'est pas le cas, une telle intervention reste non constructive et oublie l'engagement bénévole qui soutient notre activité associative.

Un point important est à rappeler. Jusqu'à notre assemblée générale de juin 2015, les adhérents à *Gens du Veinazès* qui avaient aussi un mandat électif, avaient conscience que le contenu des *Lettres du Veinazès* usait d'un droit fondamental en démocratie, celui de la liberté d'expression. Tous les lecteurs ont un droit de réponse dont ils peuvent user et que nous avons toujours accordé.

Depuis la création de l'association, l'indépendance des *Gens du Veinazès* reste notre force car elle permet d'aborder tous les sujets, dans le respect de la loi. Grâce à votre soutien, nous avons toujours freiné les pressions économiques, les intimidations et les tentatives de récupération politique, en ne sollicitant aucune subvention. Depuis 22 années d'activités, avec les mêmes statuts associatifs, cette indépendance fait la richesse et le dynamisme des *Gens du Veinazès*.

Souhaitons que les *Lettres du Veinazès* contribuent encore longtemps au débat démocratique, à l'esprit critique et à la liberté d'expression dans le Pays du Veinazès. En attendant, nous continuerons de publier, en toute indépendance, des sujets d'actualité qui concernent la vie publique de toutes les communes du Veinazès, y compris celle dont notre adhérent a actuellement la charge.

Jacques Clermont nous a quitté ce printemps. La chronique du Veinazès N°50 lui est en partie consacrée.

A son épouse Simone, à ses enfants et petits-enfants nous adressons nos sincères condoléances.

Alain Masseboeuf, cet épicurien grand amoureux de la nature, apiculteur et chasseur à ses heures, aimait tellement la liberté qu'il a fait le choix de nous quitter cet été.

Dans leur deuil, nous assurons de nos pensées attristées son épouse Renée, sa famille et ses amis.

Faites découvrir l'histoire du Veinazès à vos amis.

Trois fois par an, ils recevront
la "Chronique du Veinazès" (40 pages d'histoire locale)
et La "Lettre du Veinazès" (l'actualité locale et associative)

NOM :
PRENOM(S) :

ADRESSE:

Souhaite(nt) devenir

Membre Adhérent : 12.00 euros
Couple Adhérent : 15.00 euros

Membre Bienfaiteur : + de 12.00 euros
Couple Bienfaiteur : + de 15.00 euros

Chèque à l'ordre de
« Gens du Veinazès »
52, rue de Bagnolet 75020 Paris